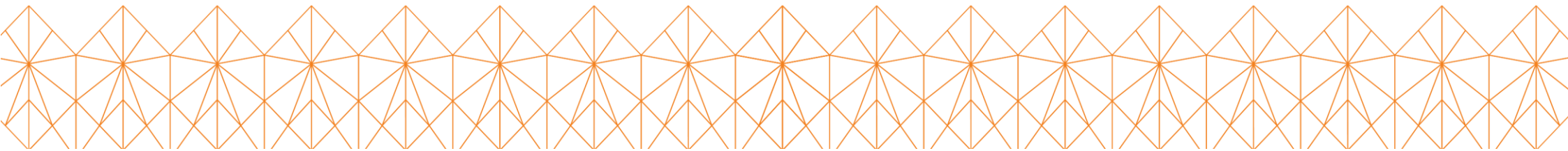




---

10.03.2021

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



CONTEXTE	3
L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	4
CHAMP D'APPLICATION	4
VERS UN COMITÉ D'INVESTISSEMENTS RESPONSABLES	6
AUTRES AXES D'ÉVOLUTION	7



---

## CONTEXTE

---

Constituée en 1920 à l'initiative citoyenne d'hommes politiques qui avaient pour ambition de soutenir la reconstruction du pays après la Première Guerre mondiale et de préserver la souveraineté économique et politique du Grand-Duché à travers le financement de l'assurance, LA LUXEMBOURGEOISE nourrit depuis son origine une ambition d'exercer sa responsabilité sociétale. Devenue Groupe LALUX depuis 2017, elle n'a cessé de mettre en œuvre des projets durables qui ont sans conteste participé à sa pérennité.

Depuis toujours, le Groupe accorde une attention centrale à la satisfaction de ses clients. Développant le réseau de conseillers le plus large du pays, elle garantit à chacun de ses assurés une proximité avec un agent d'assurances compétant. Les mesures de satisfaction tant internes qu'externes confirment l'atteinte de son objectif d'entretenir des relations exemplaires avec ses clients. En 2020, LALUX a d'ailleurs été élue marque préférée au Luxembourg, tous secteurs confondus, par l'enquête KPMG sur l'expérience client.

Cette excellence est également visée dans la relation que LALUX entretient avec ses collaborateurs. Au cours de son siècle d'existence, le Groupe s'est souvent montré précurseur dans l'amélioration des conditions de travail de ses employés, en introduisant par exemple une sorte d'allocation familiale avant l'heure ou encore en votant l'égalité de salaire entre hommes et femmes avant qu'elle ne devienne obligatoire dans le pays. Aujourd'hui, elle propose à ses employés bon nombre de services, restaurant d'entreprise, crèche, salle de sport, et autre conciergerie qui contribuent à rendre l'environnement de travail agréable au sein de son siège social de Leudelange.

La volonté de limiter au maximum son empreinte écologique est bien entendu présente dans la gestion même de ce siège. Lors de son édification d'ailleurs, les normes les plus exigeantes en matière de construction durable ont servi de ligne directrice au projet. Depuis, elle met chaque année en place des actions concrètes qui permettent de limiter encore son impact sur l'environnement. Les initiatives les plus récentes sont d'ailleurs détaillées dans une section dédiée de son rapport annuel.

En matière d'investissement, le Groupe LALUX ambitionne d'analyser les opportunités d'intégrer ces considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion de ses actifs afin d'identifier de manière pragmatique les évolutions progressives vers un modèle plus durable, dans un objectif de maîtrise des risques et de création de valeur à long terme pour ses clients, ses employés, ses actionnaires et toutes les entités concernées par les activités du Groupe.

L'évolution de la gamme de produits d'assurances proposée par le Groupe bénéficie de la même volonté de création de valeur pour toutes les parties prenantes. Les considérations environnementales sont donc également envisagées comme un facteur potentiel d'innovation, au bénéfice de tous.



---

# L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

---

Définir une politique d'investissement responsable vise à identifier la façon dont les enjeux de développement durable peuvent être pris en compte dans les processus d'investissement du Groupe dans un objectif de générer des résultats à long terme.

Ainsi, les stratégies mises en place par les émetteurs envisagés pour répondre aux trois types d'enjeux suivants peuvent être considérées (ESG) :

- Environnementaux : qui tiennent compte de la manière dont les questions environnementales sont traitées tant au niveau de la limitation de l'impact de leur fonctionnement propre que de leur contribution à la construction d'une écologie positive.
- Sociaux : qui considèrent le respect de principes fondamentaux relatifs aux droits humains et les stratégies mises en place pour développer le capital humain.
- Relatifs à la Gouvernance : qui évaluent la capacité à favoriser la collaboration de manière à garantir l'atteinte d'objectifs à long terme et donc la création de valeur dans la durée.

Si depuis quelques années l'investissement responsable est une tendance qui s'accroît auprès de nombreux acteurs financiers, le Groupe LALUX considère plutôt ces principes comme un mouvement de fond, une évolution naturelle et logique des enjeux de l'investissement allant au-delà de l'analyse financière traditionnelle. La recherche de la création de valeur à long terme étant elle-même à l'origine de l'intégration de telles considérations.

En effet, l'élargissement des analyses en amont de décision d'investissement à de tels critères extra-financiers contribue à une meilleure compréhension des risques et opportunités, et donc à l'identification de plus grands potentiels de performance sur le long terme.

Récemment, la crise du Covid-19 a également montré que les investissements durables et les valeurs vertes résistent mieux dans la tourmente et peuvent servir de base au succès de la relance future.

## CHAMP D'APPLICATION

---


### Sociétés concernées

La politique d'investissement responsable concerne l'ensemble des entités d'assurances faisant partie de la société holding LALUX GROUP S.A.: LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE VIE Société Anonyme d'Assurances, LALUX GROUP RE Société Anonyme de Réassurance et DKV Luxembourg Société Anonyme.

LALUX GROUP S.A. a son siège social au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. La Société a été constituée le 23 décembre 2016 sous le nom de LL Finance 1920 S.A. puis renommée en LALUX GROUP le 07 avril 2017. La Société est détenue depuis cette date à 60 % par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A. et à 40 % par la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.

La Société est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 7 Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg. L'audit des comptes annuels est effectué par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, située au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

La Société réalise trois types d'activités :

- Centraliser les activités de LALUX GROUP,
  - Coordonner les activités des filiales de LALUX GROUP, et
- 

- 
- Garantir un meilleur pilotage de LALUX GROUP.

## LALUX ASSURANCES

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances (ci-après LALUX ASSURANCES) a son siège social au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. LALUX ASSURANCES est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 7 Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg. L'audit des comptes annuels est effectué par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, située au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

LALUX ASSURANCES a un seul actionnaire : LALUX Group S.A.

## LALUX ASSURANCES-VIE

LA LUXEMBOURGEOISE VIE Société Anonyme d'Assurances (ci-après LALUX ASSURANCES-VIE) a son siège social au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. LALUX ASSURANCES-VIE est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 7 Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg. L'audit des comptes annuels est effectué par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, située au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

LALUX ASSURANCES-VIE a un seul actionnaire : LALUX Group S.A.

## LALUX GROUP RÉASSURANCES

LALUX GROUP RE Société Anonyme de Réassurance (ci-après la LALUX REASSURANCES) est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances. LALUX REASSURANCES a été constituée le 28 janvier 2019 par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Le siège social de LALUX REASSURANCES est situé au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. L'audit des comptes annuels est effectué par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, située au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

## DKV LUXEMBOURG

DKV Luxembourg Société Anonyme (ci-après DKV) a son siège social au 11-13, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. DKV est une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la supervision du Commissariat aux Assurances, situé au 7 Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg. L'audit des comptes annuels est effectué par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, située au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

DKV a un seul actionnaire : LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

DKV est la spécialiste en matière d'assurance santé de LALUX GROUP.

DKV commercialise des assurances maladie, principalement sur le marché luxembourgeois.

## Actifs concernés

Cette politique vise les activités de décision et les processus d'investissement du Groupe LALUX en tant que propriétaire d'actifs gérés sous la supervision d'un Comité d'Investissement. Les actifs sous la gestion externe à travers des mandats sont pilotés et suivis activement par ce Comité d'investissement.

Cette politique concerne toutes les parties impliquées dans la gestion d'actifs pour le compte du Groupe LALUX. La méthodologie couvre essentiellement les investissements en actions et en obligations de dette privée à travers des lignes directes. Elle s'applique tant aux actifs propres du Groupe, aux actifs gérés sous mandat qu'aux actifs Unit-Linked.



---

# VERS UN COMITÉ D'INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

---

Le comité d'investissement « classique » est composé du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Chef du département Financier, de la personne en charge de la gestion financière LALUX et d'un membre de la Direction de DKV Luxembourg. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et plus régulièrement si nécessaire. Il est chargé de la gestion du portefeuille placements dans les limites définies par la politique d'investissement.

Afin d'évoluer vers un comité d'investissements responsables, plusieurs axes sont envisagés pour aligner les investissements actuels et futurs sur la stratégie globale de responsabilité d'entreprise.

## Considération des risques et incidences négatives en matière de durabilité

L'utilisation de critères extra-financiers dans les processus d'investissement passe avant tout par une gestion des risques ESG. Ceci consiste à prendre en compte des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) afin d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liées à chaque émetteur envisagé.

Plusieurs méthodes de notations proposées par des acteurs externes, dont certains se sont vus confier une partie de la gestion des actifs du Groupe, grâce à la performance convaincante de leurs analyses en matière d'ESG, sont prises en compte pour sélectionner les investissements durables potentiels.

Les analyses qui mènent aux systèmes de notations poussés de ces acteurs sont généralement spécifiques au type d'émetteur envisagé. Dans ce cas, les critères pris en compte pour évaluer les émetteurs souverains ne sont pas les mêmes que pour les obligations d'entreprises par exemple.

Si les éléments considérés pour un émetteur souverain peuvent tenir compte de la capacité du pays à gérer correctement ses enjeux de développement durable, en matières humaine, environnementale sociale et économique, ceux considérés pour une entreprise se concentreront par exemple sur sa capacité à créer de la valeur en intégrant la durabilité dans ses activités et dans la gestion des relations qu'elle entretient avec ses parties prenantes selon ses processus de gestion opérationnelle et financière. Le secteur d'activité d'une entreprise est généralement aussi considéré afin de déterminer sa capacité à faire face aux défis spécifiques de son domaine.

En outre, plusieurs systèmes considérés ajoutent une dimension dynamique à leurs analyses, afin de tenir compte non seulement de la situation d'un émetteur à un instant donné, mais également de sa capacité d'évolution dans le temps en matière de gestion durable.


## Exclusions d'investissements

Les risques liés au caractère responsable des investissements sont pris en compte à travers une méthode d'exclusion des pires valeurs.

Deux types d'exclusions peuvent être appliqués :

- Les exclusions normatives, qui excluent les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales, ou les États n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.
- Les exclusions sectorielles, qui se rapportent à certains secteurs d'activités comme l'armement, la drogue, la pornographie, ...

Au sein du Groupe LALUX, l'atténuation des risques en matière de durabilité est complétée sur base d'exclusion pouvant également tenir compte de plusieurs notations externes obtenues auprès de fournisseurs qui ont des approches différentes. Cette association multicritères permet une anti-sélection pertinente.



---

## Intégration d'investissements à impact positif

A l'inverse des exclusions, il s'agit ici de considérer les opportunités de création de valeur à long terme à travers des investissements liés à des émetteurs qui ont pour objectif premier de générer un impact environnemental ou social positif.

Cette sélection positive tient compte de plusieurs points qui concernent entre autre la structure de la société analysée, la composition de son conseil d'administration, ses relations avec ses parties prenantes ou encore les risques environnementaux.

Diverses notations externes peuvent ici encore être combinées pour identifier des opportunités de maximiser les rendements dans la durée.

## AUTRES AXES D'ÉVOLUTION

---

Afin de continuer à identifier les opportunités d'évolution de la politique d'investissement responsable du Groupe, et de rester informés des évolutions réglementaires et des standards de transparence, ainsi que des projets menés à l'échelon national, telle la *Luxembourg Sustainable Finance Initiative*, plusieurs représentants LALUX sont présents dans divers groupes de travail dédiés, comme l'*ACA GT Sustainability - Insurance regulations working group*, le *GT Développement Durable - Secteur Banques et Assurances* de la Chambre de Commerce ou encore le *LuxFLAG Sustainable Insurance Label Working Group*.

A la lumière des autres progressions nationales et internationales dans le domaine, d'autres politiques du Groupe pourraient être amenées à évoluer, par exemple la politique de rémunération, de manière à élargir encore le champ d'application de la stratégie de responsabilité du Groupe.

